

VOUS RECHERCHEZ DES COMPÉTENCES PARFAITEMENT ADAPTÉES À VOS BESOINS ?

Ce dispositif pris en charge par le Groupe PSA est la garantie d'accueillir un salarié formé, en parfaite adéquation avec vos besoins.

Comment cela fonctionne ?

1. Vous recrutez un salarié PSA sur son potentiel à tenir le poste à pourvoir, même s'il ne détient pas encore toutes les compétences requises.
2. Vous identifiez avec le candidat et PSA le parcours de formation nécessaire à la tenue du futur poste.
3. Vous remettez au candidat une promesse d'embauche en CDI qui sera effective à l'issue d'une formation réussie.
4. Il se forme tout en restant à l'effectif de PSA. PSA maintient sa rémunération pendant le parcours de formation et prend en charge tous les coûts pédagogiques. En tant que futur employeur, vous n'avez aucun frais à votre charge.
5. Le salarié a réussi sa formation, il intègre votre entreprise. Dans le cas contraire, il reste aux effectifs de PSA. La période d'essai est sécurisée (dans la limite de 6 mois) : ainsi dans le cas où l'essai ne serait pas concluant, le salarié réintégrera PSA.

Quels parcours de formations ?

Le parcours de formation doit être d'au moins 300h pour un ouvrier et d'au moins 100h pour un TAM ou IC.

PSA travaille avec un cabinet conseil RH qui peut aider à la construction du parcours de formation et à l'identification des organismes de formation pouvant répondre aux besoins de compétences.

PSA veille à ce que le parcours présente au moins un module certifiant. Il peut bien sûr donner lieu à la délivrance d'un Diplôme, d'un Titre Professionnel, d'un Permis, etc., s'ils sont requis pour la tenue du poste visé.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter PSA à
..... ou le cabinet
à



PASSEPORT DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

LES RECRUTEURS TÉMOIGNENT

La maroquinerie SIS

« La formation était parfaitement adaptée à nos besoins en termes de qualité et de durée : elle a intégralement été prise en charge dans le cadre du PTP. Nous sommes très satisfaits de ce mode de recrutement qui nous a permis d'intégrer une personne connaissant le monde industriel. »

Keolis

« La formation a répondu aux attentes (avec la validation du Titre Professionnel). Nous sommes très satisfaits de ce dispositif et prêt à réitérer l'expérience avec un futur salarié intéressé par une reconversion dans ce métier. »

OPERE (Groupe Eiffage)

« La formation PTP dispensée a permis de rendre les collaborateurs opérationnels. Le PTP est une très bonne mesure pour gérer une transition et l'adaptation au poste de travail. »

SOLVAY

« En matière d'emploi, il y a encore des choses que l'on peut faire en France. Nous pouvons encore faire bouger les lignes ! Avec ce passeport, vous avez transformé une idée en une innovation qui marche ! »

CAPITAL SÉCURITÉ (CENTAURE)

« Ce dispositif favorise pleinement les objectifs de la reconversion professionnelle dans un domaine différent du métier occupé précédemment. »

LEE HECHT
HARRISON



lhaltedia.fr

Tour Cristal • 7/11 quai André Citroën 75015 PARIS